



UNION EUROPÉENNE
Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



PROJET DE COOPERATION

Promotion et développement Durable du Châtaignier à travers la Variété 'A Bastelicaccia'

Thème du projet

Valorisation Agro-Écologique et Gestion Durable du Châtaignier

Objectifs du projet et domaine d'intervention correspondant

- Exploration et caractérisation des terrains agricoles pour le développement des plantations de châtaigniers
- Identification et valorisation de la variété de châtaigne "A Bastelicaccia"
- Mutualisation des pratiques pour la production, transformation et commercialisation des produits liés à la châtaigne
- Évaluation de l'impact écologique et socio-économique du châtaignier sur le territoire (miel, gastronomie, bois)
- Conservation de la diversité génétique du châtaignier grâce à des actions de préservation (multiplications de plants)
- Organisation et mise en valeur de manifestations locales autour de la châtaigne pour renforcer les liens interterritoriaux

Actions prévues :

- Études pédologiques et identification de nouvelles parcelles propices à l'implantation du châtaignier (action spécifique au GAL Pays d'Ajaccio)





du châtaignier (action commune)

- Inscription de la variété "A Bastelicaccia" au Conservatoire de la Châtaigne du Piémont (Centro di Castaneicoltura di Chiuso di Pesio)
- Instauration d'un système de traçabilité spécifique à la variété "A Bastelicaccia" IGP (action spécifique au GAL Pays d'Ajaccio)
- Organisation de manifestations locales pour mettre en avant les produits issus du châtaignier et les actions entreprises dans le cadre du projet
- Comparaison des différentes approches de gestion des vergers pour enrichir les connaissances et optimiser les pratiques
- Dépôt de l'IGP a Bastelicaccia et modélisation de la méthode
- Publication des travaux et des résultats obtenues

Budget total

Le budget dédié, actuellement en phase d'évaluation, couvrira l'ensemble des dépenses associées au projet et sera assumé par le GAL Pays d'Ajaccio. Le GAL partenaire, Terre Tradizione Occitane, contribuera en termes de participation à des événements, réunions, interventions, etc.

Contribution privée (le cas échéant)

Le projet ne prévoit pas de contribution privée.

Procédure et partage des dépenses communes

L'intégralité des dépenses associées au projet est prise en charge par le GAL Pays d'Ajaccio. Le GAL Terre Tradizione Occitane apporte des connaissances, du temps, un réseau et des ressources matérielles propres à leurs domaines d'expertise.

Période de mise en œuvre



Le projet débutera en octobre 2023 et s'achèvera fin 2024, coïncidant avec la clôture du programme LEADER 2014-2023.

Description des contacts et des réunions entre les GAL, avant l'exécution du projet

Un dialogue initial a été établi lors du voyage d'étude organisé par la Communauté de Communes Celavu Prunelli. Une réunion préparatoire a ensuite eu lieu à Cuneo, en Italie, en juin 2023, pour discuter de la mise en œuvre de la coopération interterritoriale LEADER.

Partenaires :

GAL Tradizione Terre Occitane (Italie)

Contact et représentant légal

Maria Pianezzola - Directrice Technique

Langues parlées

Italien, Français



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242000503-20230726-ANNXEDCC2023-77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/08/2023

Affichage : 27/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

